



Conditions générales Hello Friends

Article 1 : Organisateur

BNP Paribas Fortis SA, ayant son siège social à Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, TVA BE 0403.199.702, RPM Bruxelles, dénommée ci-après « BNP Paribas Fortis », organise une action donnant droit, sous réserve des conditions reprises ci-après, à 25 € pour tout client Hello bank! existant qui parraine un nouveau client Hello bank!, ainsi que 25 € à ce nouveau client dès que celui-ci a effectué 25 transactions avec son nouveau compte de paiement Hello ou compte de paiement Hello4You.

Article 2 : Définitions

- **Parrain:** client existant participant à l'action et respectant les conditions décrites à l'article 3.1 ci-dessous.
- **Filleul:** non-client invité par son Parrain à devenir client Hello Bank ! au moyen d'un lien URL personnel et respectant les conditions décrites à l'article 3.2 ci-dessous.

Article 3: Conditions de participation

Article 3.1. Conditions pour devenir Parrain

Peut être Parrain, toute personne physique qui :

- a. est âgée de 18 ans minimum;
- b. est domiciliée en Belgique;
- c. est en possession d'une carte d'identité valable;
- d. est client particulier de Hello bank!;
- e. s'est obligatoirement enregistrée sur le site web via le formulaire <http://www.hellobank.be/ActionHelloFriends> .

Article 3.2. Conditions pour devenir Filleul

Peut être Filleul, toute personne physique qui:

- a. est âgée de 18 ans minimum;
- b. est domiciliée en Belgique;
- c. est en possession d'une carte d'identité valable;
- d. n'est pas client particulier d'Hello bank! et ne l'a jamais été.

Le Filleul ne peut participer à l'action que via le lien URL personnel qui lui a été envoyée par le Parrain.

Article 3.3. Conditions communes de participation

Les membres du personnel de BNP Paribas Fortis (ou de ses sous-traitants), ainsi que des personnes habitant sous leur toit, ne peuvent pas participer à l'action « Hello Friends ».

L'action « Hello Friends » est valable uniquement en Belgique.

En cas de fraude ou tentative de fraude, de falsification ou d'infraction aux présentes conditions générales ou, plus généralement, de tentative d'influencer de façon irrégulière l'action Hello Friends, BNP Paribas Fortis se réserve le droit d'exclure immédiatement le participant à l'action, sans devoir motiver sa décision. Son inscription sera dès lors considérée comme inexistante.

Chaque participant a le droit de se désinscrire à tout moment.

La participation à l'action ne sera prise en compte qu'à partir du moment où le formulaire de participation parvient à BNP Paribas Fortis. BNP Paribas Fortis décline toute responsabilité en cas de non-enregistrement d'une inscription en ligne dans la base de données.

Article 4 : Durée de l'action

L'action commence le 01/10/2023.

BNP Paribas Fortis se réserve le droit de prolonger ou d'interrompre l'action à tout moment, sans être redevable à quiconque d'une quelconque indemnité.

Article 5 : Mécanisme de l'action

L'identification unique du Parrain est basée sur la combinaison des éléments suivants :

- Le nom;
- Le prénom;
- Date de naissance ;
- Le numéro de compte IBAN;
- L'adresse e-mail qu'il mentionne sur la page d'enregistrement de cette action (www.hellobank.be/ActionHelloFriends).

En cas d'erreur dans le nom, prénom, date de naissance, numéro de compte IBAN ou adresse e-mail, le Parrain ne peut pas être correctement identifié. En conséquence, le Filleul ne pourra pas être relié à son Parrain et aucun des deux n'aura droit au montant.

Les Parrains peuvent parrainer jusqu'à dix Filleuls maximum par année civile.

L'identification unique du Filleul est basée sur la combinaison des éléments suivants :

- Le nom;
- Le prénom;
- Date de naissance ;
- L'adresse e-mail qu'il mentionne sur la page d'enregistrement de cette action, obtenue via l'URL envoyé par son Parrain.

En cas d'erreur dans le nom, prénom, date de naissance ou adresse e-mail, le Filleul ne peut pas être correctement identifié. En conséquence, le Filleul ne pourra pas être relié à son Parrain et aucun des deux n'aura droit au montant.

Le montant ne sera alloué que si les conditions cumulatives suivantes sont respectées:

- Le Parrain s'enregistre sur la page d'enregistrement de cette action (www.hellobank.be/ActionHelloFriends);
- Le Filleul s'enregistre en tant que Filleul, via le lien URL envoyé par son Parrain ;
- Le Filleul doit introduire une demande d'ouverture de compte de paiement Hello ou de compte de paiement Hello4You ;
- Une « demande d'ouverture » signifie que la demande doit être entièrement introduite et clôturée via :
 - o le formulaire de demande électronique pour l'ouverture d'un compte disponible sur le site web www.hellobank.be ou dans l'app Hello bank! ou
 - o une demande d'ouverture de compte en agence s'il s'agit d'un compte Hello4You ;
- La demande d'ouverture d'un nouveau compte de paiement Hello ou compte de paiement Hello4You doit être acceptée par Hello bank!;
- Le Filleul doit avoir confirmé sa participation à l'action Hello Friends en effectuant une transaction (voir définition ci-dessous) avec le nouveau compte de paiement Hello ou le nouveau compte de paiement Hello4You au plus tard 45 jours calendriers après son enregistrement en tant que Filleul. À défaut, son enregistrement en tant que Filleul sera annulé.
- Une fois sa participation à l'action confirmée par Hello bank ! via mail, le Filleul doit encore effectuer 24 transactions avec ce compte et ce, endéans les 45 jours calendriers qui suivent la date de sa première transaction susmentionnée.

Par « transactions », il convient d'entendre :

- tout virement à partir du compte de paiement Hello ou du compte de paiement Hello4You vers un autre compte bancaire;
- tout virement à partir d'un compte bancaire vers le compte de paiement Hello ou le compte de paiement Hello4You, y compris par le biais d'un ordre permanent ou d'une domiciliation;
- les paiements enregistrés à partir du compte de paiement Hello ou compte de paiement Hello4You, à l'aide d'une carte de banque ;
- les retraits d'argent à un distributeur de billets qui sont débités sur le compte de paiement Hello ou compte de paiement Hello4You.
- Le montant minimum d'une transaction est de 1 €. Il n'y a pas de montant maximum.

Le montant est alloué pour un compte ouvert et pas par titulaire. Pour les comptes en cotitularité, un seul montant sera donc alloué.

Le montant alloué dans le cadre de l'action Hello Friends n'est pas cumulable avec d'autres actions de Hello bank!.

Article 6 : Montants alloués

Si les conditions reprises à l'article 5 sont respectées :

- 25 euros sont virés sur le compte du Parrain dans les 45 jours suivants le moment où le Filleul est devenu client Hello bank !. Il suffit que le Filleul devienne client Hello bank ! pour que le Parrain reçoive le montant.
- 25 euros sont virés sur le compte du Filleul, lorsque celui-ci a effectué au minimum 25 transactions sur son compte de paiement Hello ou compte de paiement Hello4You.

Article 7 : Communication

L'action Hello Friends sera communiquée par Hello Bank ! par e-mailing ou mailing aux clients existants.

L'action sera également communiquée au public via les media sociaux de Hello bank!, ainsi que via newsletters.

Les participants à l'action seront également contactés pour les informer du suivi de leur participation à l'action.

Article 8 : Généralités

BNP Paribas Fortis ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'un préjudice, direct ou indirect, causé à des personnes (participant ou non à l'action) ou à des choses dans le cadre d'une participation à cette action. Ceci intègre également les dérangements techniques et/ou défaillances de matériel informatique (hardware & software) résultant d'une participation à l'action. BNP Paribas Fortis décline également toute responsabilité si la participation à l'action sur le site Internet www.hellobank.be devient momentanément ou définitivement impossible, ou si la connexion est interrompue ou saccadée.

Par le seul fait de sa participation à cette action, le participant accepte sans limite ni réserve le contenu intégral des conditions générales, ainsi que toute décision pouvant être prise par BNP Paribas Fortis à l'occasion ou dans le cadre de cette action.

BNP Paribas Fortis se réserve le droit d'amender les présentes conditions générales à tout moment. Les conditions générales et toute modification de celles-ci sont publiées sur le site de l'action.

Le fait qu'une disposition des présentes conditions générales soit déclarée nulle et non avenue n'entame en rien la validité des autres dispositions.

Toute remarque ou réclamation concernant les présentes conditions générales est à envoyer par lettre recommandée à l'adresse suivante : BNP Paribas Fortis SA, Index 1QB0B, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles.

Article 9 : Données à caractère personnel

Suite à votre participation à cette action, BNP Paribas Fortis, dont le siège est situé Montagne du Parc 3 à 1000 Bruxelles traite vos données à caractère personnel conformément à la Déclaration Vie Privée de BNP Paribas Fortis SA disponible sur <https://www.bnpparibasfortis.com/fr/footer-pages/protection-de-la-vie-privee> ainsi que dans toutes les agences, étant entendu que les données que vous nous avez fournies seront uniquement utilisées pour le bon déroulement de l'action.

Article 10 : Litiges

Cette action est régie par le droit belge. En cas de litige, les tribunaux belges sont les seuls compétents.

Toute réclamation doit se faire endéans les 365 jours de la date de son inscription à l'action.

Conditions générales rédigées à Bruxelles le 01/10/2023.